

ARRÊTÉ N° ARR_2022_1404_AL_RD331E3_CHARCHILLA
Portant alignement sur une route départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD SAINT-CLAUDE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU la demande en date du 18 juillet 2022 par laquelle l'Indivision FOULON et Madame Marie SAINTOYANT, demeurant rue de la Poste, Lieu-dit « La Combe », représentée par le « Cabinet Olivier COLIN et Associés », sollicite l'alignement de la Route Départementale n° 331^{E3}, au droit de la parcelle cadastrée section B n° 748 (en cours de division) et n° 235, située rue de la Poste, Lieu-dit « La Combe » - Commune de CHARCHILLA, hors agglomération,
- VU le code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 et L112-3,
- VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4,
- VU le règlement de voirie départementale du Jura approuvé le 28 mai 2010,
- VU l'arrêté de délégation permanente de signature en vigueur, consentie à Monsieur le Chef de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude du Conseil Départemental du Jura,
- VU l'état des lieux,

ARRÊTE

ARTICLE 1 Alignement

Après visite des lieux et matérialisation sur le terrain effectués le 18 juillet 2022, la limite du domaine public routier au droit de la parcelle susvisée est définie par une ligne reliant les points D-E-F-I figurant sur le schéma joint en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 2 Responsabilité

La limite fixée par le présent arrêté d'alignement ne vaut pas limite de propriété pour le riverain. En cas de travaux sur le domaine départemental public ou privé, ce dernier devra obtenir l'accord préalable du Département. À défaut, il s'expose à des poursuites.

ARTICLE 3 Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

ARTICLE 4 Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, sous réserve qu'il ne soit apporté aucune modification des lieux. A défaut, une nouvelle demande d'alignement devra être effectuée.

ARTICLE 5 Recours

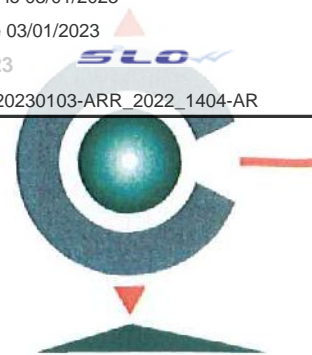
Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude, à l'adresse suivante : ZI du Plan d'Acier – 1 rue des Frères Lumière – 39200 SAINT-CLAUDE.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

Signature de l'arrêté par le département



Diffusion : Le bénéficiaire pour attribution
Son représentant pour information
La commune de CHARCHILLA pour information
L'ARD SAINT-CLAUDE pour classement



Olivier COLIN

Géomètre-Expert D.P.L.G.

Diplômé de l'Institut de topométrie

Expert près de la cour d'appel de Besançon et ses tribunaux

Marie-Laure LOCU-CHARLIER

Géomètre-Expert

Ingénieur de l'École Supérieure des Géomètres Topographes

Demande d'alignement

M. le Président du Conseil

Suite à la réunion de bornage du 18/07/2022, en présence de M. le Maire, M. Claude Bénier-Rollet

Je, soussigné Olivier COLIN Géomètre-Expert à CHAMPAGNOLE (39300), sollicite pour le compte de :

- **l'Indivision FOULON et Mme Marie SAINTOYANT**

La délivrance d'un arrêté d'alignement sur la RD 331E3 au droit de la propriété située :

- **RD 331E3 – Rue de la Poste.**
- **À CHARCHILLA « la Combe »**

et cadastrée

- **B n°748 (en cours de division) et B n°235.**

Merci de bien vouloir nous confirmer l'alignement de fait, défini sur le plan joint par la droite D-E-F-I, comme étant la limite de l'alignement individuel.

Dans l'attente de votre réponse ;

Je vous prie d'agréer, M. le Président du Conseil, l'expression de mes salutations distinguées.

A Champagnole, le

24/11/2022

Pièce Jointe : un plan Proposition d'Alignement (dossier 220277)



CHARCHILLA

Section B2

n° 748

"La Combe"

Propriété Individuelle FOULON

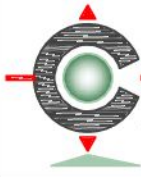
PROPOSITION D'ALIGNEMENT

Envoyé en préfecture le 03/01/2023

Reçu en préfecture le 03/01/2023

Publié le 03-01-2023

ID : 039-223900010-20230103-ARR_2022_1404-AR



SARL "Cabinet Olivier COLIN et Associés"

Géomètres - Experts

95, Rue Ponsar - 39300 CHAMPAGNOLE
Bureau secondaire : 7, Rue du Miroir - 39200 SAINT CLAUDE
Permanence : 64, Grande Rue - 39600 ARBOIS
Tél : 03.84.52.01.17

Echelle : 1/500

18/07/2022

Dossier 220277

Coordonnées : système Lambert 93 CC47

✦ Clou

⊙ Borne nouvelle OGE

⊙ Borne ancienne OGE

Application du plan cadastral

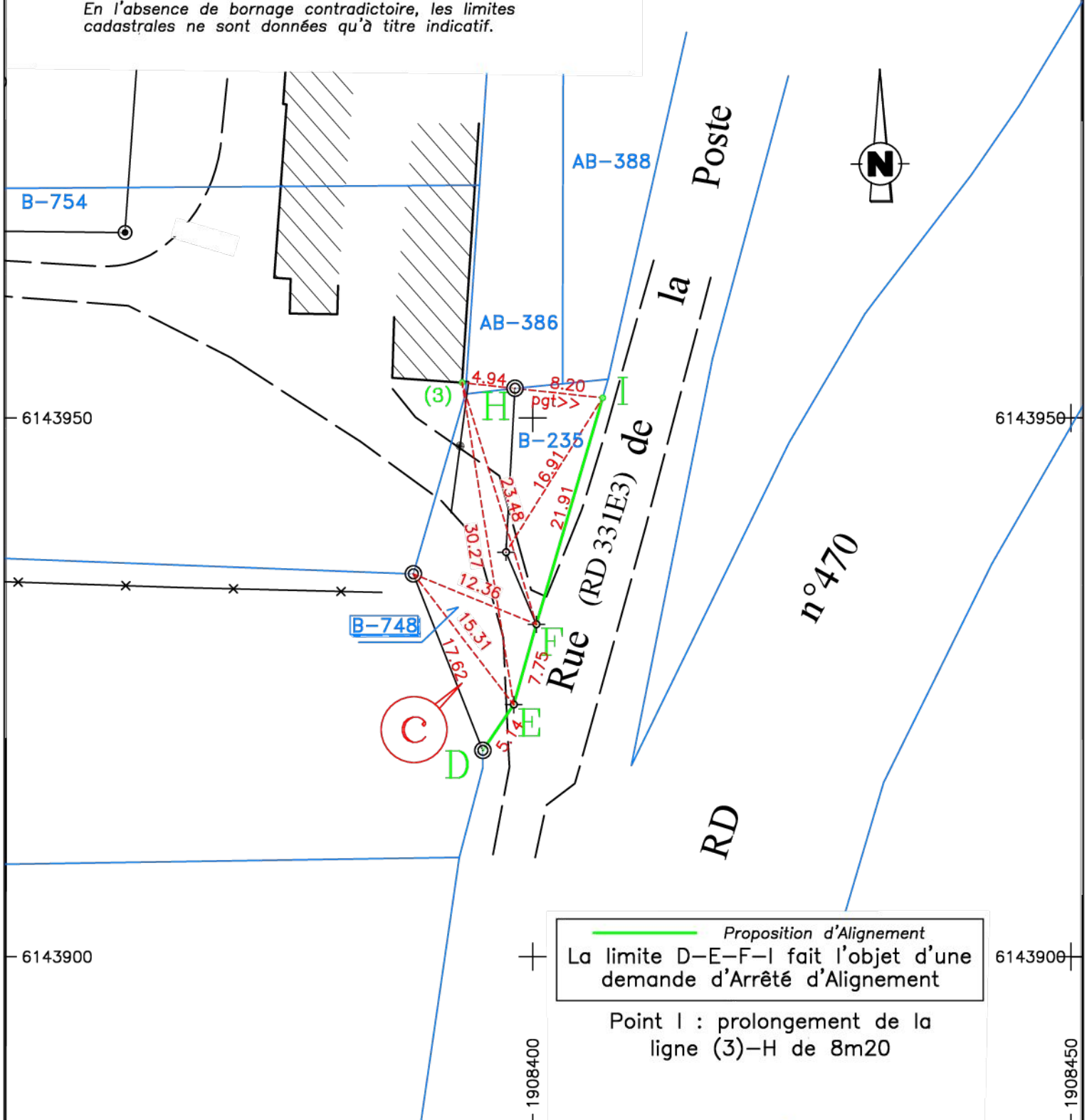
En l'absence de bornage contradictoire, les limites cadastrales ne sont données qu'à titre indicatif.

— x — x — Clôture (barbelés)

— • — • — Clôture

Indivision FOULON

M. Alfred FOULON
M. Charles FOULON
M. Serge FOULON
Mme Andrée FOULON
Mme. Edith FOULON
M. Joel FOULON
B-235 : Mme Marie SAINTOYANT née FOULON



Proposition d'Alignement
La limite D-E-F-I fait l'objet d'une demande d'Arrêté d'Alignement

Point I : prolongement de la ligne (3)-H de 8m20